

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

Lot 1

Mon compte 

S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Une question ?

ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



S'INFORMER
sur le statut

Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur



CRÉER
mon auto-entreprise

Une inscription simplifiée pour devenir auto-entrepreneur en quelques clics



GÉRER
mon auto-entreprise

Un espace personnel dédié pour gérer votre activité en toute simplicité

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

Lot 1

Sommaire

1. [Articulation de la refonte](#)
2. [Existant avant la refonte](#)
3. [Le site des Autoentrepreneurs fait peau neuve](#)
 - 1 [Une nouvelle ergonomie pour la page d'accueil du site](#)
 - 2 [Page d'accueil du site : Les Actualités](#)
 - 3 [Page d'accueil du site : Guide officiel](#)
 - 4 [Page d'accueil du site : La rubrique comment faire pour \(fiches pratiques\)](#)
 - 5 [Page d'accueil du site : La rubrique comment faire pour \(fiches pratiques\) suite](#)
 - 6 [La rubrique s'informer sur le statut : L'essentiel du statut](#)
 - 7 [La rubrique : Créer mon Auto-entreprise](#)
 - 8 [La rubrique : Gérer mon Auto-entreprise](#)
 - 9 [La rubrique : Mon compte](#)
 - 10 [La rubrique : FAQ : Une question ?](#)
 - 11 [La rubrique : FAQ : Une question ? : Nous contacter](#)
 - 12 [Autres petites nouveautés du site](#)

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

1. Articulation de la refonte

Le projet de refonte du site s'articule autour de plusieurs étapes sous la forme de lots successifs visant à refondre le site informationnel et les services offerts aux Autoentrepreneurs dans leur intégralité.

La mise en production du lot 1 est prévue le 02/10/2018 au soir. Ce lot comporte :

- Une refonte informationnelle et ergonomique complète du site hors connexion au compte en ligne
- Une première adaptation ergonomique du compte en ligne AE PL et de la partie déclarative des AE Artisans/Commerçants et PL
- La mise en place d'un nouveau mode d'abonnement et de connexion au compte en ligne (identique à celui existant sur l'application mobile sans nécessité de passer par Net-entreprises).

Les contenus et planning des prochains lots (refonte des services offerts dans le compte en ligne des cotisants, le CFE en ligne...) restent à affermir.

L'objectif final du projet est d'aboutir, courant 2019, à un site complet offrant les mêmes services à tout les Autoentrepreneurs qu'ils soient Professions libérales/Artisans ou Commerçants.

2. Avant la refonte du site



www.autoentrepreneur.urssaf.fr

2. Existant avant la refonte

Le portail www.lautoentrepreneur.fr centralisait les informations et la documentation sur le régime micro entrepreneur ainsi que les versions électroniques des documents et notices pour la réalisation des démarches. Développé en 2009, son ergonomie et sa présentation étaient considérées comme peu lisibles pour les micro-entrepreneurs.

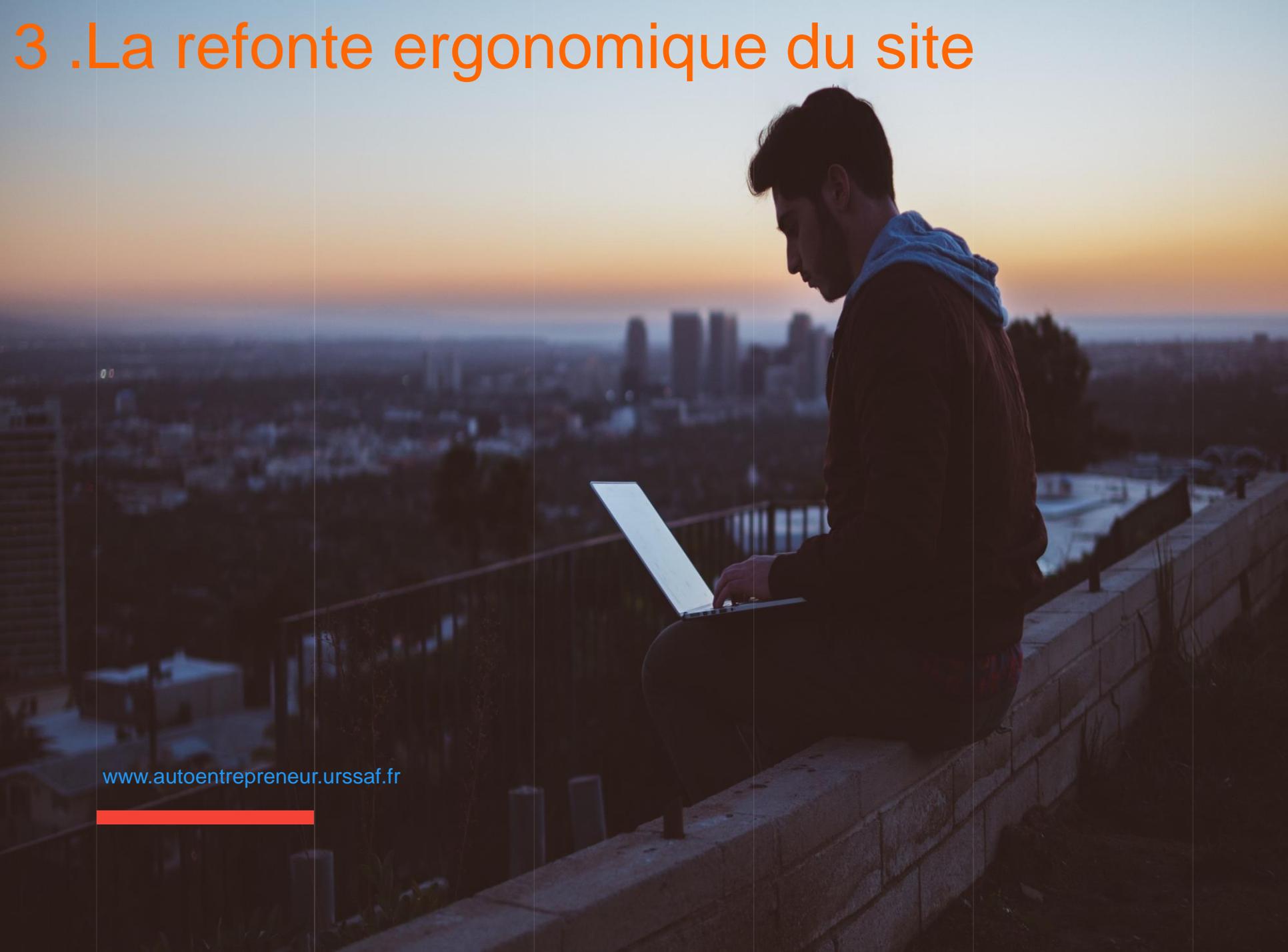
Ses fonctionnalités étaient simples après l'activation du compte mais :

- toutes les démarches n'étaient pas possibles en ligne (Formalités CFE)
- le décrochage sur Net-entreprises mal compris
- les fonctionnalités différentes entre les artisans/commerçants (uniquement déclaration et paiement) et professions libérales (bouquet de services complet)
- les possibilités de contact éparpillées (4 numéros de téléphone)

La refonte a été inscrite dans le communiqué de presse du gouvernement du 5 septembre 2017 et est concrétisée avec le nouveau site www.autoentrepreneur.urssaf.fr

3 .La refonte ergonomique du site

www.autoentrepreneur.urssaf.fr



www.autoentrepreneur.urssaf.fr

3. Le site des Autoentrepreneurs fait peau neuve

Les acteurs de ce projet de refonte se sont inspirés des standards internet actuels (sites service public, impôts, AMELI, CAF mais aussi des sites privés...) en matière d'ergonomie.

Les nouveaux écrans ont été testés par un panel d'utilisateurs Autoentrepreneurs.

Cette première étape de la refonte s'articule sur deux axes principaux :

- Une refonte ergonomique complète en « responsive design* » de la partie informationnelle du site en mode non connecté (hors compte en ligne).
- Une première refonte ergonomique de la partie connectée du compte en ligne avec une possibilité de connexion identique à celle offerte sur l'application mobile.

responsive design* : l'ergonomie du site s'adapte à la taille de l'écran de l'utilisateur (PC, tablette et smartphone).

Sur la partie informationnelle du site, cette refonte ergonomique s'accompagne aussi d'une nouvelle façon de présenter et d'accéder aux informations dont ont besoin les Autoentrepreneurs créateurs ou déjà en activité.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

1. Une nouvelle ergonomie pour la page d'accueil du site :

Le moteur de recherche

The screenshot shows the top navigation bar of the Auto entrepreneur website. On the left is the logo 'Auto entrepreneur Un service des Urssaf'. On the right is 'Mon compte' with a user icon. Below the logo are four menu items: 'S'informer sur le statut', 'Créer mon auto-entreprise', 'Gérer mon auto-entreprise', and 'Une question ?'. A search bar is located below the menu items, containing the text 'ACCRE'. To the right of the search bar is a red search icon. A dropdown menu is open below the search bar, listing three options: 'Demander l'Accre', 'Je télécharge et complète ma demande d'Accre', and 'Je vérifie mon éligibilité à l'Accre'. A red arrow points from a yellow text box below to the first option in the dropdown menu.

Mise à disposition d'un moteur de recherche permettant d'accéder rapidement aux informations du site

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

1. Une nouvelle ergonomie pour la page d'accueil du site :

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

Mon compte

S'informer sur le statut | Créer mon auto-entreprise | Gérer mon auto-entreprise | Une question ?

Demander l'Accre

S'INFORMER
sur le statut
Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur

CRÉER
mon auto-entreprise
Une inscription simplifiée pour devenir auto-entrepreneur en quelques clics

GÉRER
mon auto-entreprise
Un espace personnel dédié pour gérer votre activité en toute simplicité

Création de 3 nouvelles rubriques détaillées dans la slide suivante

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

2. Page d'accueil du site : Les Actualités

Cette rubrique très importante regroupe les actualités ou les thèmes importants à mettre en avant en fonction de l'actualité du moment ou à venir. Le comité éditorial du site réalisera un calendrier des différents rendez-vous importants des AE (échéances, nouveautés,...) afin d'être en phase avec les besoins des cotisants.

Ces actualités peuvent être partagées sur FB et Tweeter.



Accueil > S'informer sur le statut > Toutes les actualités

S'informer



L'essentiel du statut

Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur



Actualités

Toutes les actualités autour du statut auto-entrepreneur.



Guide officiel

Le guide pratique de l'auto-entrepreneur à consulter ou à télécharger gratuitement.

FILTRES : [Toutes les actualités](#) [Articles](#) [Autres](#)



Le portail des auto-entrepreneurs fait peau neuve

02 octobre 2018

Après le récent lancement de la première application mobile à destination des auto-entrepreneurs « AutoEntrepreneur Urssaf » ...

Lire la suite



Une application mobile au service des auto-entrepreneurs

02 octobre 2018

Découvrez l'application mobile « AutoEntrepreneur Urssaf », le nouveau service proposé par les Urssaf et la Sécurité sociale ...

Lire la suite



Guide officiel de l'auto-entrepreneur

02 octobre 2018

Consultez ou téléchargez gratuitement la nouvelle version du guide pratique de l'auto-entrepreneur, disponible pour la métropole ...

Lire la suite



www.autoentrepreneur.urssaf.fr

3. Page d'accueil du site : Guide officiel



Accueil > S'informer sur le statut > Guide officiel

S'informer



L'essentiel du statut

Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur



Actualités

Toutes les actualités autour du statut auto-entrepreneur.



Guide officiel

Le guide pratique de l'auto-entrepreneur à consulter ou à télécharger gratuitement.

Le guide pratique de l'auto-entrepreneur à consulter ou à télécharger gratuitement existe en deux versions :

Métropole

[Consulter le guide métropole](#)

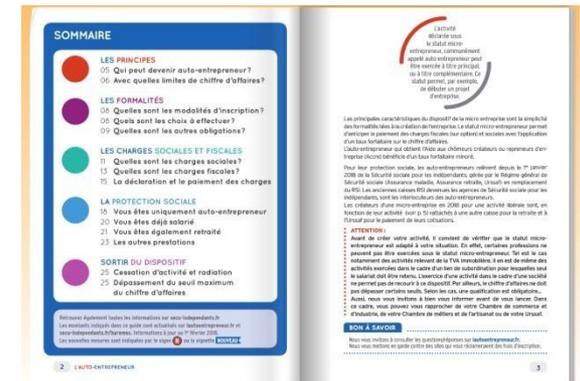
[Télécharger le guide métropole](#)

Dom

[Consulter le guide Dom](#)

[Télécharger le guide Dom](#)

2 guides officiels sont à disposition des cotisants pour la Métropole et pour les DOM. Les documents sont disponibles au téléchargement mais aussi à la consultation en ligne sous format folio (dynamique façon livre) Une fois ouvert en folio les guides peuvent être partagés sur les réseaux sociaux.



www.autoentrepreneur.urssaf.fr

4 . Page d'accueil du site : La rubrique comment faire pour (fiches pratiques)

Comment faire pour...



Déclarer et payer mes cotisations



Télécharger mes attestations



Modifier ou cesser mon activité



Rédiger une facture



Demander l'Accre



Utiliser l'application mobile
AutoEntrepreneur Urssaf



Télécharger mon relevé de situation

[Voir toutes les fiches pratiques](#)

Cette rubrique située en bas de la page d'accueil du site regroupe une liste de fiches d'informations pratiques pouvant répondre aux questionnements des Autoentrepreneurs en début d'activité ou en régime de croisière.

De nouvelles fiches viendront progressivement alimenter la rubrique. N'hésitez pas à nous faire remonter vos propositions d'ajout (message à transmettre à l'adresse suivante :

Cellulenationale TI/AC750/REC).

Le site se veut évolutif et vivant.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

5. Page d'accueil du site : La rubrique comment faire pour (fiches pratiques)

Comment faire pour ...

DEMANDER L'ACCRE



ETAPE
1

Je vérifie mon éligibilité à l'Accre

Pour cela, je me rends sur la [page Accre](#) du site [www.urssaf.fr](#).

Si je remplis les conditions pour bénéficier de l'Accre, j'envoie ma demande auprès de mon centre de formalités des entreprises (CFE) compétent avec ma déclaration de création d'entreprise, ou bien dans un délai maximum de 45 jours après ma déclaration.

ETAPE
2

Je télécharge et complète ma demande d'Accre

Pour cela, je me rends le site de l'[Urssaf](#).

Je fais la photocopie du justificatif correspondant à ma situation (carte d'identité, attestation de Pôle emploi, etc.).

ETAPE
3

J'envoie mon dossier à mon CFE compétent

Je transmets mon dossier à mon CFE compétent :

- Si je suis un auto-entrepreneur en **activité libérale**, je transmets mon dossier par voie postale à mon **Urssaf régionale** ou par voie dématérialisée via la rubrique [contactez-nous](#) sur le site [www.urssaf.fr](#) ;
- Si je suis un auto-entrepreneur en **activité artisanale ou commerciale**, je transmets mon dossier par voie postale à la **CCI** ou **CMA** de **ma région**, ou je me rends sur place.

Mon dossier comprend :

- Le formulaire de déclaration de l'entreprise au CFE ou sa copie ;
- Le feuillet spécifique du formulaire de demande d'Accre qui vaut attestation sur l'honneur de non-bénéfice de l'aide depuis 3 ans ;
- Un justificatif de mon appartenance à l'une des catégories de bénéficiaires de l'Accre.

A réception de ce dernier, le CFE :

- me délivrera un récépissé d'enregistrement de ma demande d'Accre ;
- informera les organismes sociaux de ma demande ;
- transmettra la demande à l'[Urssaf](#) dans les 24 heures.

L'Urssaf statue sur la demande dans un délai d'un mois. En cas de réponse favorable, l'Urssaf délivre une attestation d'admission. Dans le cas contraire, elle motive et notifie sa décision de rejet. A défaut de réponse dans le délai d'un mois, l'Accre est considérée comme accordée.

Exemple de fiche pratique
« Demander l'ACCRE ».
Toutes les fiches peuvent être imprimées, envoyées par mail, et partagées sur les réseaux sociaux.

Les fiches pratiques de guidage sur le site seront alimentées de copies d'écrans permettant d'avoir un visuel de guidage.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

6 . La rubrique s'informer sur le statut : L 'essentiel du statut

Cette rubrique regroupe l'essentiel des informations juridiques du statut. Elle permet à l'Autoentrepreneur créateur ou déjà en activité de prendre connaissance des informations nécessaires à la création, la gestion, les dispositions importantes à retenir concernant son Autoentreprise. L'ouverture des onglets se fait en accordéon pour une meilleure lisibilité.

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

Mon compte

S'informer sur le statut | Créer mon auto-entreprise | Gérer mon auto-entreprise | Une question ?

ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...

Accueil > S'informer sur le statut > L'essentiel du statut

S'informer

- L'essentiel du statut**
Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur
- Actualités**
Toutes les actualités autour du statut auto-entrepreneur.
- Guide officiel**
Le guide pratique de l'auto-entrepreneur à consulter ou à télécharger gratuitement.

Tout déplier ▼ | Tout replier ▲

- Qu'est-ce qu'une auto-entreprise ?
- Qui peut devenir auto-entrepreneur ?
- Quels sont les avantages du statut ?
- Quelles sont les obligations ?
- Devenir auto-entrepreneur, combien ça coûte ?

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

6. Détails de la rubrique : S'informer sur le statut : L'essentiel du statut

Qu'est-ce qu'une auto-entreprise ?	^
Un statut pour entreprendre en toute simplicité	v
Une fiscalité allégée	v
Une protection sociale au quotidien	v
L'opportunité d'entreprendre simplement	v
Qui peut devenir auto-entrepreneur ?	^
Un statut ouvert à tous	v
Incompatible avec certaines activités	v
Quels sont les avantages du statut ?	^
Des démarches administratives simplifiées (pour créer votre auto-entreprise en quelques minutes)	v
Une comptabilité allégée (pour optimiser la gestion de votre activité)	v
Un calcul des cotisations et contributions sociales simplifié	v
Vous êtes auto-entrepreneur dans les Dom ?	v
Protéger votre patrimoine personnel via l'EIRL	v
Des aides possibles	v
Quelles sont les obligations ?	^
A la création de votre auto-entreprise	v
Durant la vie de votre auto-entreprise	v
Devenir auto-entrepreneur, combien ça coûte ?	^
A la création de votre auto-entreprise	v
Durant la vie de votre auto-entreprise	v

Les onglets principaux de la rubrique permettent d'accéder aux différents thèmes abordés et en rapport avec le titre de la rubrique.

Une rubrique « L'essentiel du statut » a été créée

Cette nouvelle rubrique compile toutes les informations essentielles sur le statut.

Elle se veut évolutive, n'hésitez pas à nous signaler les éventuels compléments / modifications

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

6. Détails de la rubrique s'informer sur le statut : L'essentiel du statut

Qu'est-ce qu'une auto-entreprise ?

Un statut pour entreprendre en toute simplicité

L'auto-entreprise est une **entreprise individuelle** qui relève du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social pour le paiement des cotisations et contributions sociales. Ce régime simplifié a été **créé pour faciliter les démarches de création** et de **gestion de votre activité**, tout en vous permettant de **bénéficier d'une protection sociale dédiée** et d'autres avantages :

- Des formalités administratives simplifiées ;
- Un mode de calcul et de paiement simplifié de vos **cotisations sociales**, ainsi que de l'impôt sur le revenu (si vous optez pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu) ;
- Une protection sociale (couverture maladie, retraite, etc.) ;
- Un fonds de formation afin de bénéficier d'une formation professionnelle.

L'auto-entrepreneur peut exercer en tant qu'**artisan, commerçant ou profession libérale**, et ce, à titre principal (exclusivement auto-entrepreneur) ou complémentaire (en parallèle d'un statut de salarié(e), retraité(e), étudiant(e)...).

Pour bénéficier du régime de la micro-entreprise, votre **chiffre d'affaires** annuel ne doit pas dépasser, pour une année civile complète, les plafonds suivants :

- **170 000 €** pour une **activité de vente de marchandises**, d'objets, de fournitures, de denrées à emporter ou à consommer sur place, ou pour des prestations d'hébergement, à l'exception de la location de locaux d'habitation meublés dont le seuil est de 70 000 € ;
- **70 000 €** pour les **prestations de services** relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ou des bénéfices non commerciaux (BNC) ;
- En cas d'**activité mixte** (vente et prestations de services), le chiffre d'affaires global ne doit pas dépasser **170 000 € incluant** un chiffre d'affaires maximal de **70 000 €** pour les **prestations de services**.

Bon à savoir

Ces seuils sont proratisés en cas de début d'activité en cours d'année.

➡ Par exemple, pour un début d'activité le 1^{er} octobre 2018 en prestations de services : $70\,000 \text{ €} \times 92 / 365 = 17\,644 \text{ €}$ (seuil à ne pas dépasser).

Textes de référence :

- [Code général des impôts : article 50-0](#) (Régime fiscal des micro-entreprises)
- [Code général des impôts : article 102 ter](#) (Régime spécial des BNC (micro BNC))
- [Code de la Sécurité sociale : articles L613-7 à L613-10](#) (Régime micro-social)

Chaque onglet ouvre ensuite sur un panel complet d'informations rédigées de façon simple et accessible à tous, débutants ou exerçant déjà une activité comme Autoentrepreneur.

Le clic sur les textes en rouge permet d'accéder au lexique du site donnant une définition du mot ou thème abordé

cotisations sociales



A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Les termes commençant par la lettre C

Chambre de Commerce et d'Industrie



Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Chiffre d'affaires



Cipav



Cotisations sociales



Les cotisations sociales couvrent la maladie, la maternité, les indemnités journalières (excepté pour les professions libérales réglementées) les allocations familiales, l'invalidité décès, la retraite de base, la retraite complémentaire.

Le montant est calculé sur le chiffre d'affaires auquel on applique un taux.

Leur paiement permet de bénéficier de l'ouverture de droits aux prestations.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

7. La rubrique : Créer mon Auto-entreprise

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

Mon compte

S'informer sur le statut | **Créer mon auto-entreprise** | Gérer mon auto-entreprise | Une question ?

ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...

Accueil > Créer mon auto-entreprise

Créer

Cette rubrique est actuellement en cours de construction. Les nouveaux services de votre portail seront prochainement disponibles et continueront de s'enrichir régulièrement pour assurer une amélioration continue du site et de votre expérience utilisateur.

Pour accéder au formulaire de déclaration de début d'activité, ainsi qu'aux formulaires de modification et de cessation d'activité, veuillez poursuivre votre navigation en cliquant sur le bouton ci-dessous :

[Poursuivre ma navigation](#)

Cette seconde rubrique permet d'accéder au CFE en ligne pour créer une activité d'Autoentrepreneur.

En cliquant sur poursuivre ma navigation



[Poursuivre ma navigation](#)

L'utilisateur est alors orienté sur le site du CFE Urssaf AE mis aux nouvelles couleurs du site.

Cette partie du site est également en cours de refonte et sera mise à disposition des utilisateurs dans les mois à venir (début 2019).

ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



CFE Auto-Entrepreneur > Accueil

Déclarer une formalité

- >> Auto-entrepreneur
 - > Un début d'activité, une création d'activité
 - > Une (des) modification(s) de votre situation ou de votre activité
 - > Une radiation ou cessation définitive d'activité
- >> Autres régimes
- >> Fin d'emploi de tout personnel
- >> Déclaration unique d'embauche

Accéder à un dossier

N° de dossier

Mot de passe

Identification

Nous vous mettons en garde contre des organismes vous réclamant des frais d'inscription ou d'adhésion

Vous débutez votre activité de micro-entrepreneur

Complétez votre déclaration de début d'activité en ligne. Vous pouvez enregistrer de manière provisoire votre déclaration d'activité afin de la modifier ou la compléter le cas échéant. Une fois toutes les données complétées, vous devez valider définitivement votre dossier. Pour que cette déclaration puisse être immédiatement enregistrée, vous devez joindre un justificatif d'identité au format électronique (pdf ou jpg ≤ 3 Mega). - exemple de [pièce justificative](#)

1- Vous avez un justificatif d'identité au format électronique
A l'issue du remplissage de votre déclaration, vous joignez l'image de votre justificatif d'identité. Votre dossier est alors immédiatement constitué et enregistré. Un mail de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez renseignée.

2- Vous n'avez pas de justificatif d'identité au format électronique
A l'issue de votre saisie, vous imprimez votre déclaration. Après l'avoir signée, vous l'adressez par voie postale accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité au CFE compétent de votre département. Un mail de confirmation vous sera adressé dès réception de votre dossier.

Activité artisanale ou commerciale

Si vous souhaitez exercer une activité artisanale ou commerciale, vous êtes tenu de vous inscrire au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

Vous pouvez effectuer votre déclaration de création d'activité [en ligne](#) ou sur www.quichet-entreprises.fr.

Suite à la déclaration de votre début d'activité, vous recevrez par courrier de l'INSEE votre numéro SIREN. Dans tous les cas, pour effectuer votre immatriculation au RM ou au RCS, vous devez vous munir de votre numéro SIREN et des pièces justificatives nécessaires.

Si vous êtes commerçant, vous devez demander votre immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) dans le mois précédant le début de votre activité ou au plus tard dans les 15 jours suivant cette date. Pour effectuer cette démarche, vous pouvez faire votre déclaration soit :

- par voie électronique [en ligne](#)
- par dépôt de votre dossier au greffe, dans ce cas n'oubliez pas de signer en original le formulaire spécifique et de joindre vos pièces justificatives.

Si vous êtes artisan, votre demande d'immatriculation au Répertoire des Métiers (RM) doit être présentée dans le mois précédant la date de début de votre activité ou, sous certaines conditions, dans le mois suivant cette date.

Vous êtes exonéré des frais d'immatriculation.

Le CFE AE reste à **iso fonctionnalités** de l'ancien site du CFE.

A retenir : Seuls les AE PL peuvent dématérialiser leurs formalités à 100% via le site du CFE actuel.

- Pour les AE Commerçants/Artisans en activité principale, il convient de les inviter à faire leurs formalités directement en se rendant sur place en CCI ou en CMA ou en se connectant sur les sites des CCI ou CMA.

- **Pour rappel :** Les formalités de « début d'activité » commerçants (activité principale et secondaire) et artisans (activité secondaire) sont possibles sur le nouveau site AE (comme sur l'ancien), mais il faut obligatoirement effectuer une démarche en parallèle pour l'inscription aux registres à la CCI et à la CMA.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

8. La rubrique : Gérer mon Auto-entreprise

ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...



Accueil > Gérer mon auto-entreprise

Gérer

Cette rubrique est actuellement en cours de construction. Les nouveaux services de votre portail seront prochainement disponibles et continueront de s'enrichir régulièrement pour assurer une amélioration continue du site et de votre expérience utilisateur.

Pour accéder à l'intégralité de votre espace personnel (déclarer et payer mes cotisations, télécharger mes attestations, contacter l'Urssaf, etc.) veuillez vous connecter à la rubrique « **Mon compte** » située dans le coin supérieur droit de l'en-tête de chaque page.

Vous souhaitez modifier ou cesser votre activité ?

Pour accéder aux formulaires de modification et de cessation d'activité, veuillez poursuivre votre navigation en cliquant sur le bouton correspondant :

Modifier mon activité

Cesser mon activité

Vous aviez enregistré de manière provisoire votre déclaration et souhaitez y accéder de nouveau ? [Accéder à mon dossier](#)

Cette rubrique est en cours de construction. Elle permettra aux cotisants, une fois la mise en production, d'accéder à leur tableau de bord et aux informations de leur compte en ligne en mode connecté après saisie de leur identifiant et mot de passe. Pour ce lot 1 le cotisant peut accéder à son compte en ligne (AEPL) ou à l'espace déclaratif pour les Artisans/Commerçants en cliquant sur la rubrique « Mon compte »

La rubrique « Gérer mon auto-entreprise » permet aussi au cotisant d'accéder aux liasses CFE de modification et de radiation

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

9. La rubrique : Mon compte

Mon compte



S'informer sur le statut

Créer mon auto-entreprise

Gérer mon auto-entreprise

Une question ?

Le cotisant peut accéder à son compte en ligne via cette rubrique. La première version du compte en ligne suite à cette première étape de la refonte est à **iso fonctionnalités** de l'ancien compte en ligne mais avec l'ergonomie du nouveau site (header et footer).

Pour rappel : Les cotisants AE PL auront toujours accès aux fonctionnalités actuellement disponibles sur leur compte en ligne actuel.

Idem pour les Artisans/Commerçants qui, dans ce lot 1, pourront déclarer leur chiffre d'affaires et payer leurs cotisations (iso fonctionnalités de l'existant). Pour accéder à leur compte en ligne (Attestations principalement) ils doivent toujours se connecter à « Mon compte » sur www.secu.independants.fr)

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

9. La rubrique : Mon compte

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

Mon compte

Je suis déjà auto-entrepreneur

J'ai déjà un compte
Vous avez déjà un compte ou utilisez l'application mobile ?

Courriel / N° de Sécurité sociale

Mot de passe

> Mot de passe oublié ?

Me connecter

OU

Je n'ai pas encore de compte
Créez votre compte en quelques clics.

Siret

N° de Sécurité sociale

Continuer

Je m'identifie avec Net-Entreprises
Vous disposez d'identifiants Net-Entreprises ?

Me connecter avec Net-Entreprises.fr

Je ne suis pas encore auto-entrepreneur
Je deviens auto-entrepreneur

S'informer sur le statut | Créer mon auto-entreprise | Gérer mon auto-entreprise | Une question ?

ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...

IMPORTANT : Le mode de connexion au compte en ligne et à l'espace déclaratif change. Désormais les nouveaux et anciens cotisants AE ne seront plus obligés de passer par Net-entreprises pour se créer un compte.

Les cotisants utilisateurs de l'application mobile Autoentrepreneur Urssaf pourront utiliser leur mot de passe de l'application pour se connecter sur le site.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

9. La rubrique : Mon compte : connexion via Net-Entreprise

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

Mon compte

Je suis déjà auto-entrepreneur ✕ Fermer

J'ai déjà un compte
Vous avez déjà un compte ou utilisez l'application mobile ?

Courriel / N° de Sécurité sociale

Mot de passe
> Mot de passe oublié ?

Me connecter

OU

Je m'identifie avec Net-Entreprises
Vous disposez d'identifiants Net-Entreprises ?

Me connecter avec Net-Entreprises.fr

Je n'ai pas encore de compte
Créez votre compte en quelques clics.

Siret

N° de Sécurité sociale

Continuer

Je ne suis pas encore auto-entrepreneur
Je deviens auto-entrepreneur

OU

Je m'identifie avec Net-Entreprises
Vous disposez d'identifiants Net-Entreprises ?

Siret

Nom

Prénom

Mot de passe
> Mot de passe oublié ?

Annuler **Me connecter**

Les cotisants AE ayant un mot de passe actif sur Net-entreprises pourront toujours se connecter via Net-E.

Par contre, les nouveaux immatriculés ne pourront plus se créer de compte via ce service. Ils devront se créer un compte sur le nouveau site AE.

Les AE ayant déjà un compte sur Net.E peuvent s'ils le souhaitent abandonner la connexion via Net.E et se créer un compte sur le site AE directement.

A retenir : Les cotisants ayant un compte sur le nouveau site AE ont donc un mot de passe délivré par TELEDEP. Pour l'instant l'outil GESABEL permet de générer un nouveau mot de passe mais ne permet pas encore de créer des abonnés (en cours d'évolution).

Les utilisateurs de l'application mobile peuvent se connecter au nouveau site avec leur identifiant et mot de passe sans avoir à se créer de compte. Inversement la connexion au compte en ligne sur le site permet d'avoir accès à l'application sans devoir se créer un compte via l'application.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

9. La rubrique : Mon compte

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

S'informer sur le statut | Créer mon auto-entreprise | Gérer mon auto-entreprise | Une question...

ex. : demander l'Accre, déclarer et

DÉTAIL DE MON COMPTE

PETIT JEAN-PAUL DANIE

N° de compte auto-entrepreneur : 727000000851546756 (Profession Libérale)
 N° NIR : 1501147001012
 N° SIRET : 47888476400028
 Date de naissance : 04/11/1959
 Lieu de naissance : 47001

Cette page tient compte des mouvements jusqu'au : 31/08/2018

Détail du compte 727000000851546756	
Etat du Compte	Actif depuis le 01/03/2015
NAF	7490A ACTIVITE ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION
Date d'immatriculation	01/03/2015
Périodicité du compte	Mensuel au 30
Prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu	oui
Exonérations	
N° de SIREN	478884764
Adresse Professionnelle	43 DOM DU LAC 47390 LAYRAC
Adresse de résidence	43 DOM DU LAC 47390 LAYRAC
Adresse pour la correspondance	43 DOM DU LAC 47390 LAYRAC

Déconnexion >

Le lot 1 du site reste à iso fonctionnalités de l'ancien site mais l'ergonomie a été mise en adéquation avec l'ergonomie de la partie informationnelle du site.

Pour rappel : Seuls les AEPL ont accès à toute les fonctionnalités du compte en ligne DCL AE.

Les Artisans/Commerçants peuvent toujours déclarer et payer. Pour accéder à leur compte en ligne, et principalement pour obtenir leurs attestations, ils doivent toujours se connecter à « **Mon compte** » sur www.secu-independants.fr

Dès le lot 2, l'accès aux fonctionnalités sera harmonisé entre PL et artisans/commerçants.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

9. La rubrique : Mon compte

Auto entrepreneur
Un service des Urssaf

S'informer sur le statut | Créer mon auto-entreprise | Gérer mon auto-entreprise | Une question...

ex. : demander l'Accre, déclarer et 

CONTACTER MON URSSAF

1 Objet du message | 2 Composition | 3 Aperçu | 4 Envoi

Mon message concerne

INFOS PRATIQUES <ul style="list-style-type: none">Taux et barèmesAutres informations pratiques	LEGISLATION <ul style="list-style-type: none">Aide à la création d'activitéPrincipe de calcul des cotisations
MON COMPTE <ul style="list-style-type: none">Demande d'attestationEmbauche de personnelModification administrative de mes coordonnéesRadiation de mon compteDifficultés de paiementRemboursementSituation de mon compteContrôleAutres questions sur la gestion de mon compteModification de la périodicité de mon compteVersement libératoire de l'impôtRéclamationDemande de rendez-vous	OFFRE DE SERVICES <ul style="list-style-type: none">Déclaration d'embauche (DUE)Titre Emploi Service Entreprise (TESE)Autres questions sur les services en ligne

[Déconnexion >](#)

9. La rubrique : Mon compte



[S'informer sur le statut](#)
[Créer mon auto-entreprise](#)
[Gérer mon auto-entreprise](#)

[Une question ?](#)

DÉCLARATION MENSUELLE DE RECETTES

Régime micro-social simplifié
Août 2018

MR PETIT JEAN-PAUL DANIE - SIRET 47868476400028 - Profession Libérale

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.
Vous avez la possibilité d'effectuer des déclarations rectificatives.

Numéro d'accusé de réception	D025005215
Millésime de la déclaration	Août 2018
Date et heure d'échéance	le 01/10/2018 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 19/09/2018 à 14:19
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR PETIT JEAN-PAUL DANIE
SIRET de la personne	47868476400028

Déclaration

Recettes pour profession libérale relevant de la CIPAV	5.000 €
Chiffre d'affaires des activités annexes de ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des activités annexes de prestations de services commerciales	0 €

Montant à payer

Cotisations, contribution et impôt		
689 - PRESTATIONS DE SERVICES NON COMMERCIALES	24.20%	1.210 €
578 - MICRO SOCIAL CFP PL	0.20%	10 €
	(+)	1.220 €
Déduction éventuelle	(-)	321 €
Montant à payer	(=)	899 €



Carte bancaire

Montant à payer 899 €

Paiement(s) par carte bancaire déjà validés(s)

CB - 407010XXXXXX0022 validés le 19/09/2018 à 14:20	456 €
---	-------

Montant restant à payer



www.autoentrepreneur.urssaf.fr

10. La rubrique : FAQ : Une question ?

The screenshot shows the top navigation bar of the Auto entrepreneur website. On the left is the logo 'Auto entrepreneur Un service des Urssaf'. On the right is 'Mon compte' with a user icon. The navigation bar contains four links: 'S'informer sur le statut', 'Créer mon auto-entreprise', 'Gérer mon auto-entreprise', and 'Une question ?' (highlighted with a red box and a red arrow). Below the navigation bar is a search bar with the placeholder text 'ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...' and a magnifying glass icon. The main content area features three columns, each with an icon in a circle, a title, and a description:

- S'INFORMER sur le statut**: Toutes les informations essentielles pour comprendre le statut auto-entrepreneur.
- CRÉER mon auto-entreprise**: Une inscription simplifiée pour devenir auto-entrepreneur en quelques clics.
- GÉRER mon auto-entreprise**: Un espace personnel dédié pour gérer votre activité en toute simplicité.

La FAQ du site a été entièrement revue afin d'offrir aux Autoentrepreneurs un outil simple, regroupant les principales questions qu'ils peuvent se poser au début ou pendant leur activité. Elle se veut, elle aussi, évolutive, n'hésitez pas à signaler les éventuelles questions posées par les AE non recensées dans la FAQ du site.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

10. La rubrique : FAQ : Une question ?

The screenshot shows the 'Une question ?' page on the Auto entrepreneur website. At the top left is the logo 'Auto entrepreneur Un service des Urssaf'. At the top right is 'Mon compte' with a user icon. Below the header is a navigation bar with links: 'S'informer sur le statut', 'Créer mon auto-entreprise', 'Gérer mon auto-entreprise', and 'Une question ?'. A search bar contains the text 'ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...'. Below the search bar is a breadcrumb trail: 'Accueil > Une question ?'. The main content area is titled 'Questions fréquentes' and contains several links: 'En tant qu'auto-entrepreneur, puis-je cotiser à Pôle emploi ?', 'En tant qu'auto-entrepreneur, puis-je bénéficier du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) ?', 'En tant qu'auto-entrepreneur, mes factures peuvent-elles être réglées en titres Cesu ?', 'Les activités économiques entre particuliers (économie collaborative) rentrent-elles dans le cadre du statut auto-entrepreneur ?', 'Comment puis-je déclarer mon activité d'auto-entrepreneur ?', and 'Je suis travailleur indépendant, quand et comment puis-je opter pour le statut auto-entrepreneur ?'. A red button 'Voir toutes les questions' is located below the links. Below the main content area is a section titled 'Comment faire pour...' with six icons and links: 'Utiliser l'application mobile AutoEntrepreneur Urssaf', 'Déclarer et payer mes cotisations', 'Télécharger mes attestations', 'Modifier ou cesser mon activité', 'Rédiger une facture', and 'Demander l'Accre'. A second red button 'Voir toutes les fiches pratiques' is located below this section. At the bottom is a 'Nous contacter' section with icons for email and phone.

Cet écran regroupe à la fois la FAQ, un accès aux fiches pratiques et en bas d'écran la rubrique permettant au cotisants de contacter son organisme (Urssaf ou Caisse déléguée par courriel ou par téléphone).

La FAQ peut être consultée dans son intégralité en cliquant sur le bouton :

Voir toutes les questions



Par courriel



Par téléphone

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

6. La rubrique : FAQ : Une question ?

The screenshot shows the top navigation bar of the Auto entrepreneur website. The logo 'Auto entrepreneur Un service des Urssaf' is on the left, and 'Mon compte' with a user icon is on the right. The navigation menu includes 'S'informer sur le statut', 'Créer mon auto-entreprise', 'Gérer mon auto-entreprise', and 'Une question ?'. Below the menu is a search bar with the placeholder text 'ex. : demander l'Accre, déclarer et payer mes cotisations...' and a magnifying glass icon. The breadcrumb trail reads 'Accueil > Une question ? > Questions fréquentes'. The main content area is titled 'Questions fréquentes' and contains a vertical list of six blue buttons with white text and downward-pointing chevrons: 'Préparer mon projet d'auto-entrepreneur', 'Devenir auto-entrepreneur', 'Déclarer et payer mes cotisations', 'Mieux comprendre ma couverture sociale', 'Modifier ou cesser mon activité', and 'Sortir du statut'. A hand cursor icon is positioned over the first button.

Les rubriques principales de la FAQ. Pour accéder aux questions il suffit de dérouler le menu.

Préparer mon projet d'auto-entrepreneur

En tant que salarié/retraité/étudiant/demandeur d'emploi/... puis-je devenir auto-entrepreneur ? 

En tant que ressortissant étranger, suis-je soumis à des conditions particulières pour devenir auto-entrepreneur ? 

Exerçant actuellement une activité artisanale/commerciale/libérale, dans quelles conditions puis-je bénéficier du statut auto-entrepreneur ? 

Puis-je bénéficier du statut auto-entrepreneur pour une activité de location de matériels et de biens de consommation durable ? 

Puis-je bénéficier du statut auto-entrepreneur en exerçant une activité libérale ? 

Quelles sont les activités concernées par l'inscription obligatoire au répertoire des métiers (RM) ? 

Pendant combien de temps pourrai-je bénéficier du statut auto-entrepreneur ? 

Ai-je besoin d'une qualification professionnelle pour bénéficier du statut auto-entrepreneur ? 

Que se passe-t-il si je dépasse les seuils de chiffre d'affaires auxquels sont soumis les auto-entrepreneurs ? 

Que signifie être assujetti à la TVA ? 

Puis-je faire adhérer mes salariés au statut auto-entrepreneur ? 

En tant qu'auto-entrepreneur, puis-je cotiser à Pôle emploi ? 

En tant qu'auto-entrepreneur, puis-je bénéficier du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) ? 

En tant qu'auto-entrepreneur, mes factures peuvent-elles être réglées en titres Cesu ? 

Les activités économiques entre particuliers (économie collaborative) rentrent-elles dans le cadre du statut auto-entrepreneur ? 

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

11. La rubrique : FAQ : Une question ? : Nous contacter

Nous contacter



Par courriel



Par téléphone



La rubrique « Nous contacter » permet l'envoi d'un courriel en mode hors connexion comme c'était déjà le cas dans l'ancienne version du site.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

6. La rubrique : FAQ : Une question ? : Nous contacter : Posez une question par courriel

Posez votre question

Mes informations personnelles

N° de Sécurité sociale

Code postal

Nom

Téléphone mobile

Prénom

Courriel

Mon message

Objet

Votre demande concerne

- J'ai une question concernant mon activité d'auto-entrepreneur
- J'ai une question concernant mes cotisations
- J'ai une question concernant ma protection sociale
- J'ai une question concernant ma retraite

+ Ajouter une pièce jointe

(Jusqu'à 4 fichiers de 2 Mo - Format pdf, png, jpeg ou tiff)

Je ne suis pas un robot

reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

Valider

Les rubriques principales de la FAQ. Pour accéder aux questions il suffit de dérouler le menu.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

6. La rubrique : FAQ : Une question ? : Nous contacter : Par téléphone

[Nous joindre par téléphone](#)

Je ne suis pas encore auto-entrepreneur

- [0 821 08 60 28](tel:0821086028) (Service 0,12 € / min + prix appel), pour toute question d'ordre générale sur le statut auto-entrepreneur

Je suis déjà auto-entrepreneur

Tout déplier ▼

Tout replier ▲

Vous êtes artisan ou commerçant ?

- [3698](tel:3698) (Service gratuit + prix appel), pour toute question concernant votre adhésion, la législation, la déclaration ou le paiement de vos cotisations
 - [0 811 011 637](tel:0811011637) (Service 0,12€ / min + prix appel), pour tout problème technique lié à la connexion avec vos identifiants autoentrepreneur.urssaf.fr ou à la gestion de votre compte en ligne
- ou
- [0 820 000 516](tel:0820000516) (Service 0,12€ / min + prix appel), pour tout problème technique lié à la connexion avec vos identifiants Net-Entreprises

Vous exercez une activité libérale ?

- [3957](tel:3957) (Service gratuit + prix appel), pour toute question concernant votre adhésion, la législation, la déclaration ou le paiement de vos cotisations
 - [0 811 011 637](tel:0811011637) (Service 0,12€ / min + prix appel), pour tout problème technique lié à la connexion avec vos identifiants autoentrepreneur.urssaf.fr ou à la gestion de votre compte en ligne
- ou
- [0 820 000 516](tel:0820000516) (Service 0,12€ / min + prix appel), pour tout problème technique lié à la connexion avec vos identifiants Net-Entreprises

Les différents numéros sont mentionnés, avec la compétence propre à chacun.

www.autoentrepreneur.urssaf.fr

12. Autres petites nouveautés du site

1 – Le fil d’Ariane permettant de retrouver les informations du site rapidement

[Accueil](#) > [S’informer sur le statut](#) > [L’essentiel du statut](#)

2 – Le footer ou pied de page avec les liens utiles et institutionnels

Réseau des Urssaf	Nos sites web	Accès direct	Outils en ligne	Contact	Informations sur le site
L’Acoass, caisse nationale	Acoass	Actualités	Devenir auto-entrepreneur	Nous contacter	Accessibilité
Nos missions	Urssaf	Fiches pratiques	Lexique		Mentions légales
Nos offres d’emploi	Cea	L’essentiel du statut			Plan du site
	Cesu	Questions fréquentes			Politique de confidentialité
	Pajemploi				
	Tfe				
	Tese				
	Tpee				
	Net-entreprises				
	Net-particulier				